LE DROIT À LA RÉUSSITE
POUR TOUS

Fruit d'un travail collectif réalisé avec les conseils départementaux.

fcpe

PRÉSIDENTIELLE ET LÉGISLATIVES 2017

NOS EXIGENCES POUR L'ÉCOLE

POUR UNE ÉCOLE QUI FORME LES CITOYENS

Extrait du projet éducatif de la FCPE :
« L'école publique développe l'esprit critique et la curiosité pour former des citoyens qui contribuent à la construction d'une société solidaire, démocratique et respectueuse de l'environnement. Au-delà des savoirs qu'elle transmet, l'école apporte à tous des repères et des moyens pour vivre en société : s'exprimer, analyser, comprendre, construire avec d'autres sur la base des savoirs acquis. »

RECONNAÎTRE ET FAVORISER L'ENGAGEMENT

La FCPE réaffirme son engagement pour une école du dialogue partagé, où les élèves sont acteurs de la vie de leur établissement et où leur engagement est reconnu tant dans leur quotidien que dans la reconnaissance des compétences acquises.

En ce sens, la FCPE réclame :

• L'institution de « temps sociaux hors de la classe », déconnectés des enseignements obligatoires, pour que les élèves comme les équipes éducatives puissent échanger ailleurs que dans la classe ou en rendez-vous et puissent penser des projets communs.

• Que la place des enfants soit assurée et que leur parole soit entendue au sein des conseils d'école et des conseils d'administration des établissements.

• Que les élèves et les parents soient systématiquement associés à la rédaction du projet d'établissement.

• Que les enseignants soient formés à une relation qui permet l'écoute mutuelle et la prise de parole des élèves, une relation qui ne cherche pas uniquement les réponses, mais aussi qui sollicite les questionnements, qui invite aux débats contradictoires, en favorisant l'expression orale, une relation qui reconnaît la parole des élèves, des enfants et des jeunes.

• Que chaque établissement développe une stratégie d'équipe afin de favoriser la réussite de tous les élèves, un climat scolaire sain et bienveillant, un environnement scolaire calme et un encouragement aux comportements citoyens des élèves.

• Que le dialogue soit remis au cœur des procédures disciplinaires pour que l'exclusion disparaisse enfin. L'école est un lieu d'intégration à la communauté républicaine. L'école doit cesser d'exclure ses élèves. L'exclusion ne fait que déplacer ailleurs les difficultés sans apporter de solutions, toute difficulté non solutionnée est un obstacle pour le futur du jeune et la collectivité.

• Des projets éducatifs territoriaux (PEDT) qui prennent en compte les collégiens. Cette ouverture permettra l'association des conseils de vie collégienne (CVC) dans la rédaction et la mise en œuvre du PEDT, la mise en place de partenariats avec des associations locales et le financement de projets innovants à visée citoyenne.

FAIRE DE L'ÉCOLE UN LIEU DE VIE

La FCPE réaffirme le rôle de l'école dans la construction des bases du vivre ensemble, la valorisation des comportements citoyens des élèves, le respect de l'égalité filles-garçons ainsi que les comportements éco-citoyens. L'école n'est pas un lieu de passage, c'est un lieu de vie, de sociabilisation pour les élèves. Ils y expérimentent la démocratie, les règles collectives et la justice. En ce sens, l'école se doit de mieux prendre en compte cette mission tant dans les temps disciplinaires que plus généralement au sein des établissements scolaires.

En ce sens, la FCPE réclame :
• Un plan de réduction de l'empreinte écologique de nos bâtiments scolaires : isolation, réduction des déchets, normes de construction HQE et BBC. Accompagné d'un plan d'amélioration de la qualité de la restauration scolaire : locale, bio, élimination des pesticides.

• Des actions de promotion de l'action associative et de l'économie sociale et solidaire (ESS).

• L'intégration du respect de l'environnement et le développement durable dans les programmes scolaires comme dans les pratiques quotidiennes des établissements.

• Que les sorties pédagogiques gratuites soient favorisées et facilitées, notamment pour les cours de SVT afin que les élèves puissent se confronter à leur environnement direct et apprendre à mieux le connaître.

• Que le principe de laïcité soit expliqué et transmis aux élèves tout au long de leur scolarité en s'adaptant à leur âge.

CONSTRUIRE UNE ÉCOLE INCLUSIVE

La FCPE réaffirme son engagement pour une école ouverte et inclusive qui assure à tous les élèves les mêmes conditions d'enseignement. Les récents rapports sur la mixité sociale ou l'enseignement prioritaire ont montré que l'hétérogénéité était une chance pour les élèves. Se confronter à la différence dès le plus jeune âge est la garantie de développer un esprit ouvert et tolérant.

En ce sens, la FCPE réclame :
• Une véritable politique de mixité sociale et scolaire au sein de l'Education nationale. Cette politique ne devra pas se limiter à la promotion de la mixité des établissements, mais devra aussi intégrer l'enjeu de la mixité au sein des classes et des différents temps en petits groupes (options, temps hors classe, etc).

• Une continuité du plan Autisme avec le développement d'une unité d'enseignement dédiée dans chaque académie.

• Une accentuation de la politique d'accueil et d'accompagnement des élèves en situation de handicap en milieu ordinaire et l'ouverture de suffisamment de places en IME et IMPRO pour permettre à chaque enfant d'être accueilli et de progresser pour trouver sa place dans la société.

• La reconnaissance des langues maternelles des enfants et la valorisation de la culture des élèves allophones dès l'école maternelle.

• L'intégration des parents au sein de l'école, notamment les parents primo-arrivants et les parents dont les références culturelles et sociales ne sont pas celles de l'école.

• Le respect de l'article 3 de la Convention internationale des droits de l'enfant : la protection des enfants scolarisés et de leur famille même s'ils sont sans-papiers.

RENDRE LES JEUNES ACTEURS DE LEUR AVENIR

La FCPE réaffirme que l'école est non seulement un lieu d'apprentissage des savoirs, mais aussi d'éducation à la vie où l'on s'initie à la compréhension et à l'appropriation de repères communs pour vivre en société. Ces repères communs se heurtent aujourd'hui à une hiérarchisation des filières au lycée et à une dépréciation des filières professionnelles et technologiques. Cette dépréciation rejaillit sur l'image que les jeunes se font d'eux-mêmes et de leur avenir.

Il convient de reconstruire des espaces éducatifs communs sans hiérarchisation des élèves entre eux. Dans cet espace éducatif, les enfants et les jeunes doivent pouvoir exercer pleinement leurs droits. Si l'on souhaite que demain les jeunes soient des citoyens conscients et libres, capables de maîtriser les enjeux au moment de faire des choix, il faut leur donner les moyens d'être acteurs des choix relatifs à leur parcours scolaire. Et, les élèves étant des esprits en construction, ces choix doivent s'exercer de façon sécurisée, leur permettant de se réorienter.

En ce sens, la FCPE réclame :
• Une orientation choisie, ce qui suppose de renforcer l'éducation à l'orientation, d'accorder aux élèves le choix de leur parcours et de réorganiser la scolarité au lycée dans cet objectif.

• Un accompagnement régulier des élèves tout au long de leur scolarité pour qu'ils connaissent tous les choix qui s'offrent à eux, en s'appuyant sur un véritable service public d'orientation.

• Un accès favorisé aux stages tout au long de la scolarité afin que les élèves puissent découvrir et s'approprier les métiers au plus près et se confronter à la réalité des métiers auxquels ils pourraient se destiner. Les lieux de stage devraient être fournis par l'établissement, dans le cadre de conventions signées entre l'Education nationale et les entreprises, notamment pour ouvrir des perspectives aux élèves, trop souvent cantonnés au lieu de stage trouvé par le réseau familial.

• La reconnaissance d'un droit au changement d'orientation pour les élèves, reconnaissance qui doit s'accompagner de dispositifs de remédiation comme le développement des passerelles entre les filières.

• Le financement et la promotion de toutes les filières du lycée, sans n'en privilégier aucune.

• Des lycées polyvalents rassemblant un panel le plus large possible de filières et de voies d'orientation afin de faciliter les passerelles de l'une à l'autre, dans le respect des spécificités de chaque démarche de formation. Ces lieux communs permettront une meilleure mixité sociale et scolaire ainsi que la mise en place d'un tronc commun d'apprentissage pour toutes les filières.

DÉVELOPPER L'ÉDUCATION AU NUMÉRIQUE

La FCPE réaffirme le rôle que joue l'école dans la préparation des élèves à leur future vie d'adulte et de professionnel. Il ne fait aujourd'hui aucun doute que le numérique sera partie intégrante, et grandissante, de leur future vie d'adulte. La lutte contre la fracture numérique fait partie des missions de l'école publique comme le développement d'une vraie culture numérique ouverte et libre.

En ce sens, la FCPE réclame :
• L'utilisation des outils numériques dans les programmes et les pratiques pédagogiques, non pas comme une fin en soi, mais bien comme des outils au service des apprentissages.

• Du matériel numérique de qualité, récent et bien entretenu, pour tous les élèves, de préférence du matériel collectif et un accès à internet. L'utilisation de logiciels libres est à privilégier pour assurer des mises à jour régulières et gratuites.

DÉFENDRE UNE ÉCOLE GRATUITE

Extrait du projet éducatif de la FCPE :
« La FCPE entend que les principes fondateurs de l'école publique gratuite, laïque et républicaine demeurent vivants et s'appliquent pleinement à chacun des élèves qui lui sont confiés. L'école publique doit être la première priorité de l'Etat, le coût de son fonctionnement ne présente pas une charge mais un investissement. C'est une des conditions pour contribuer à une société émancipatrice plus juste et plus solidaire. »

L'ARGENT PUBLIC À L'ÉCOLE PUBLIQUE

La FCPE réaffirme que l'argent public doit aller à l'école publique afin de respecter les valeurs républicaines de solidarité, de laïcité, de gratuité et d'égalité d'accès.

En ce sens, la FCPE exige :
• La possibilité effective de scolariser ses enfants dans une école publique, y compris dans l'enseignement agricole, sur tout le territoire national (métropolitain et outre-mer). Il faut pour cela densifier le réseau des établissements publics pour supprimer les déserts scolaires.

• La suppression de tout financement des écoles privées par des fonds publics.

L'exclusivité des financements publics (pour le numérique, pour les rythmes scolaires…) doit être garantie à l'enseignement public.

• La mise en place d'un service public d'orientation sur le plan national en vue d'améliorer les compétences des CIO, d'obtenir un suivi régulier et un accompagnement de proximité. Cela nécessite d'augmenter les moyens alloués au service public de l'orientation.

OBTENIR LA GRATUITÉ POUR TOUS

La FCPE réaffirme défendre la gratuité complète et effective pour tout ce qui concerne la scolarité des enfants. Alors que dans les programmes figure l'ouverture sur l'environnement et la culture, que scolariser un enfant à l'école implique des transports, des activités périscolaires, la restauration, des fournitures et quelquefois de l'hébergement : il est primordial de réunir les conditions pour garantir un égal accès pour tous à l'enseignement, à la formation et à l'orientation.

En ce sens, la FCPE exige :
• Des écoles, des collèges, des lycées, des internats connectés partout sur le territoire et un accès au numérique pour chaque élève, du primaire au lycée.

• Du matériel adapté, fonctionnel et entretenu en nombre suffisant afin de favoriser l'utilisation du numérique dans les pratiques scolaires, d'adapter les pédagogies aux enjeux du XXIe siècle, ainsi que la promotion des logiciels libres, assurant une gratuité pour l'Education nationale comme pour les familles.

• L'utilisation de ces nouvelles technologies pour enfin alléger le poids du cartable et répondre aux exigences de la COP 21 en réduisant l'utilisation du papier.

• La mise à disposition de matériel informatique pour les familles dépourvues d'accès numérique, ainsi qu'un accompagnement dans leur utilisation pour les procédures administratives tout en maintenant la possibilité des procédures papier.

• L'amélioration de l'offre de transports scolaires et leur financement obligatoire par les collectivités territoriales ou l'Etat.

• La gratuité des fournitures scolaires et des manuels scolaires y compris dans les lycées de l'Education nationale et dans les lycées agricoles par la mise en œuvre d'une politique adéquate des pouvoirs publics.

• Le renforcement de la cohérence entre les politiques publiques liées aux territoires telle que la politique de la ville et les moyens affectés par l'Education nationale.

• La gratuité des sorties scolaires facultatives, tout en encourageant et développant les pratiques pédagogiques liées à l'éducation pour l'environnement.

PROMOUVOIR LA SANTÉ DES ENFANTS ET DES JEUNES À L'ECOLE

La FCPE réaffirme l'importance de l'accès à la santé pour tous et exige d'obtenir des moyens pour une médecine scolaire gratuite, efficace et inclusive.

En ce sens, la FCPE réclame :
• Le recrutement de médecins scolaires, d'infirmiers, de psychologues scolaires et d'assistants sociaux.

• La garantie du respect des circulaires visant à la réduction du poids des cartables.

• Des visites médicales obligatoires pour tous, dès la grande section de maternelle, de façon à diagnostiquer les pathologies entraînant des troubles de l'apprentissage (dyslexie, dyspraxie…).

• Un meilleur accompagnement des enfants ayant des troubles des apprentissages par la formation des enseignants.

• Le développement d'une véritable éducation à la santé et une politique de prévention au plus près des élèves.

MIEUX APPRENDRE AUJOURD'HUI

Extrait du projet éducatif de la FCPE :
« Les contenus, les parcours scolaires comme la pédagogie utilisée en classe sont étroitement liés à ce que nous attendons de l'école et aux objectifs que nous lui assignons pour la société de demain. L'école doit former des citoyens autonomes, en capacité de prendre des initiatives aussi bien dans leur vie professionnelle que personnelle, et aptes à se former tout au long de leur vie. La responsabilité de la communauté éducative est de lui donner les outils nécessaires à sa réussite. »

FAIRE RÉUSSIR TOUS LES ÉLÈVES

La FCPE réaffirme que l'école doit être en capacité de faire réussir tous les élèves, sans en laisser un seul de côté. Dans son organisation actuelle, notre école trie les élèves, les hiérarchise et en exclut une partie, en fonction du niveau scolaire, lui-même corrélé au milieu social. Il est urgent de sortir de cette organisation scolaire qui renforce les inégalités et scelle le destin social de chaque jeune selon son milieu social.

En ce sens, la FCPE exige :
• La construction du lycée unique avec un tronc commun de connaissances et compétences transverses et une coloration progressive du parcours des élèves, grâce à des modules d'enseignement.

• La garantie que chaque parcours mène à des débouchés à la sortie du lycée, en s'assurant que chaque jeune qui le souhaite puisse intégrer n'importe quelle filière de l'enseignement supérieur et y réussir, quel que soit le baccalauréat obtenu. Cela suppose de mieux préparer les élèves à l'après-bac, de créer plus de places dans l'enseignement supérieur mais aussi la mise en cohérence des filières du lycée et avec celles de l'enseignement supérieur. Les élèves doivent également pouvoir trouver des débouchés dans la vie professionnelle.

• L'égalité d'accès aux formations sur tout le territoire en diversifiant et en étoffant l'offre de formation.

FAIRE DE LA MIXITÉ UNE RÉALITÉ

La FCPE réaffirme que les enfants apprennent mieux quand ils sont ensemble, plutôt que séparés. La mixité sociale et scolaire est un levier majeur de la réussite de tous parce qu'elle permet de mettre fin à la compétition scolaire et parce qu'elle favorise le vivre-ensemble. Ainsi, elle détermine ce que sera la société de demain.

En ce sens, la FCPE exige :

• La mixité sociale et scolaire dans les zones d'éducation prioritaire.

• Une sectorisation des établissements scolaires en cohérence avec le bassin de vie et garantissant la mixité des écoles et des établissements.

• La mise en place d'une sectorisation assurant la continuité pédagogique entre les écoles primaires et le collège et favorisant la mixité.

• Le développement des lycées polyvalents rassemblant toutes les voies d'orientation.

• Une véritable mixité au sein des classes et groupes réunis pour des enseignements spécifiques (accompagnement personnalisé, options...). Il faut mettre fin aux classes de niveau.

• L'égalité entre les élèves en mettant fin aux dispositifs et options ségrégatifs et discriminants.

LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE ET L'ORIENTATION SUBIE

La FCPE réaffirme son attachement à l'orientation choisie car elle est un facteur déterminant de la réussite de l'élève et dessine son projet de vie et sa construction citoyenne. Il n'y a en effet rien de pire pour un adolescent que d'être orienté par défaut sans pouvoir choisir. Ils sont nombreux à décrocher à la suite d'une orientation subie. C'est à l'école de donner à chacun les moyens de choisir et réussir son parcours scolaire.

En ce sens, la FCPE réclame :

• Un renforcement de l'éducation à l'orientation.

• Que le dernier mot en matière d'orientation soit laissé à l'élève et sa famille.

• L'instauration du droit au changement de voie en cas d'évolution du choix de l'élève et une réelle égalité d'accès aux formations. Le premier pallier d'orientation devrait intervenir après le collège et pensé comme une étape de l'orientation, non comme une orientation définitive.

• Le développement de passerelles entre les lycées généraux, technologiques et professionnels, entre les séries et les options, pour faciliter les changements d'orientation souhaités par les élèves.

• Le développement d'un service public d'orientation avec des personnels et structures dédiés.

• L'ouverture de l'école sur le monde du travail (découverte du monde professionnel, accès aux stages....).

RESPECTER LE RYTHME DES ÉLÈVES

La FCPE réaffirme que les rythmes scolaires doivent être adaptés aux enfants. L'enfant, le jeune n'est pas seulement un élève et ce sont ses besoins qui doivent guider l'organisation des rythmes. De ce fait, le temps scolaire doit s'intégrer dans une réflexion globale sur ses rythmes de vie. Il faut dépasser l'intérêt des adultes pour se concentrer sur celui de l'enfant, du jeune.

En ce sens, la FCPE exige :
• L'abrogation des dispositifs permettant les dérogations au cadre général de la réforme des rythmes scolaires en primaire.

• Un meilleur respect des rythmes des enfants et des jeunes sur la journée et la semaine, en prenant en compte leurs pics de vigilance et besoin de temps de repos.

• Une pause méridienne de 90 minutes dans tous les collèges et lycées et des journées ne dépassant pas 6h de classe au collège et 7h au lycée.

• La prise en compte du travail personnel des élèves du second degré dans l'organisation hebdomadaire des temps d'enseignement.

• La mise en place d'un calendrier équilibré sur l'année avec le respect de l'alternance 7 semaines de classes pour 2 de vacances et des vacances d'été raccourcies.

• La reconquête du mois de juin, tronqué pour tous les élèves qui ne passent pas d'examens et qui perdent de nombreuses heures d'enseignement chaque année.

RENDRE L'ÉLÈVE ACTEUR DE SES APPRENTISSAGES

La FCPE réaffirme que l'école doit rendre l'élève acteur de ses apprentissages. Ainsi, il est indispensable que le travail scolaire développe leur autonomie et le travail collectif, leur donne l'envie d'apprendre, la capacité de réfléchir par eux-mêmes et favorise l'épanouissement au sein du groupe.

Pour cela, les enseignants se doivent de mettre en place des activités pédagogiques diversifiées et transversales entre les disciplines, développer les compétences des élèves et des méthodes d'évaluation constructives.

En ce sens, la FCPE exige :
• La diversification des pratiques pédagogiques et la mise en place d'une pédagogie adaptée et inclusive pour s'adapter aux enfants à besoins éducatifs particuliers.

• Le développement de la remédiation de la difficulté scolaire et de l'accompagnement des élèves dans leurs apprentissages. Cela nécessite de former les enseignants à cette nouvelle approche et de baisser le nombre d'élèves par classe.

• La diffusion des pratiques de l'éducation prioritaire dans l'ensemble du système éducatif pour le transformer.

• Le renforcement du travail en petits groupes, les travaux pratiques et la pédagogie de projet.

• La mise en place de l'approche par compétence au lycée, dans toutes les filières en favorisant l'explicitation des savoir-faire et savoir-être acquis afin de favoriser leur transférabilité.

• La généralisation de l'évaluation par compétences, autour du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. La finalité de l'évaluation doit aider l'élève à progresser et non pointer ce qu'il ne sait pas.

• Des modalités d'évaluation positives et explicites pour les élèves et pour les parents.

• La reconnaissance des cultures et langues maternelles des élèves et leur valorisation ainsi que des langues régionales.

• La reconstitution des RASED et leur revalorisation ainsi que leur extension en 6e jusqu'à la fin du cycle 3 de consolidation (CM1, CM2, 6e).

VIVRE ET APPRENDRE AVEC LE NUMÉRIQUE

La FCPE réaffirme que l'école doit préparer les élèves aux enjeux d'aujourd'hui et de demain, pour cela, le numérique est à intégrer aux apprentissages. Introduire des outils numériques n'est pas une fin en soi mais bien un moyen de rénover les pratiques pédagogiques.

En ce sens, la FCPE exige :

• L'introduction du numérique dans les apprentissages.

• L'accès au matériel numérique hors et dans l'école.

• Le renforcement de l'éducation au numérique (regard critique et éclairé, lutte contre le harcèlement…) et l'inclusion des bonnes pratiques du numérique dans les apprentissages afin notamment de prévenir les cas de cyberharcèlement.

MIEUX FORMER LES ENSEIGNANTS

La FCPE réaffirme que la formation des enseignants et leurs pratiques professionnelles sont centrales pour construire la réussite de tous. Il faut aussi des enseignants formés en nombre suffisant.

En ce sens, la FCPE exige que la formation initiale et continue des enseignants soit renforcée et qu'elle intègre :

• la pédagogie active et la prise en compte de l'élève dans sa globalité.

• Les apports des sciences de l'éducation et des neurosciences ou des sciences cognitives sont des ressources incontournables.

• Le principe de coéducation, en préparant les enseignants à la communication, l'écoute et le dialogue avec les parents.

• Le travail en équipe et la démarche de projet afin que les enseignants puissent se saisir des marges d'autonomie pédagogique qui leur sont offertes.

• La mise en œuvre effective des principes et mesures inscrits dans la loi de refondation de l'école (ex : fin du redoublement).

• Les questions de réussite éducative et des situations sociales des familles.

• Le développement d'une culture et des pratiques professionnelles communes entre les enseignants du socle commun.

• Un fonctionnement collégial et collaboratif des équipes éducatives.

FAIRE VIVRE
LA COÉDUCATION

Extrait du projet éducatif de la FCPE :
« La coéducation, partage de l'acte éducatif et des responsabilités éducatives entre la famille et les autres éducateurs potentiels, commence dès la petite enfance, lorsque l'enfant est confié par ses parents à des tiers. Jusqu'à sa vie d'adulte, ce dernier partage sa vie entre sa famille et d'autres espaces éducatifs. Mais, pour que la coéducation ne soit pas une utopie, une volonté politique forte est nécessaire, sur le terrain comme dans les ministères. »

MOBILISER TOUS LES ACTEURS

La FCPE réaffirme que la réussite de tous les enfants passe par une mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative, dont les parents font partie intégrante. Le principe de la coéducation doit présider dans les relations entre ses membres. Les conditions du dialogue, de la représentation des parents fédérés élus et la prise en compte de leur positionnement sont fondamentales à tous les niveaux des instances.

En ce sens, la FCPE exige :

AU NIVEAU INSTITUTIONNEL
• Que les représentants de parents d'élèves, élus par leurs pairs et qui font partie intégrante de la communauté éducative, aient un pouvoir de décision dans la gouvernance de toutes les instances de formation initiale sous statut scolaire.

• La mise en place d'une formation à la coéducation car elle est fondamentale pour favoriser l'échange entre les parents et les personnels de l'éducation. Cette formation doit être faite par les fédérations de parents d'élèves en direction des professionnels et des parents d'élèves. Les moyens déjà promis doivent être mis en œuvre, comme les espaces parents dans tous les établissements.

• Que les parents d'élèves puissent participer activement au projet d'orientation de leur enfant. Cela passe par la compréhension des procédures et des outils utilisés.

AU NIVEAU LOCAL
• Que les représentants des élèves et des parents soient associés systématiquement à la construction, la réflexion et la rédaction du projet d'école et d'établissement.

• L'instauration d'un climat scolaire propice à la réussite de tous : cela doit être la priorité de tout projet d'école ou d'établissement et passe notamment par un renforcement du nombre d'adultes qualifiés : encadrement, santé, services sociaux…

LES OUTILS DE LA COÉDUCATION

• Des outils de communication compréhensibles par tous et la mise en œuvre de nouveaux outils, accessibles à tous, notamment en termes de systèmes d'information, dans les établissements mais également à destination de toute la communauté éducative. il faut pour y parvenir une vraie politique volontariste.

• L'instauration de réels lieux de vie et d'échanges dans les établissements, accessibles aux parents, ainsi que le renforcement des dispositifs de dialogue et de médiation avec les élèves et leurs parents.

UNE ÉCOLE POUR TOUS

Extrait du projet éducatif de la FCPE :
« Donner la priorité au respect de l'enfant : Parce que les enfants et les jeunes ne sont pas seulement des élèves et parce que chacun d'entre eux est unique, leur personnalité et leurs besoins sont à respecter individuellement et collectivement en les plaçant au centre du système éducatif dans tous les temps de leur vie. Cette responsabilité incombe à la fois à la société, à l'État (à travers le système éducatif) et à chaque acteur de la communauté éducative ».

LE DROIT À L'ÉDUCATION POUR TOUS

La FCPE revendique l'effectivité du droit à l'éducation pour tous les enfants, les jeunes et même au-delà, quelle que soit leur situation (handicap, allophones, origine géographique, conditions sociales, administratives...).

En ce sens, la FCPE réclame :

• Le respect des droits de l'enfant, qui doit pouvoir être acteur de son projet de vie et de sa scolarité.

• Une véritable justice scolaire, où le droit des élèves est respecté, leur parole entendue, où les élèves participent à la rédaction du règlement intérieur afin de développer un sentiment d'appartenance à l'établissement et prévenir les violences et le harcèlement.

• La fin de l'exclusion des élèves du système éducatif. Elle n'est jamais la solution aux problèmes rencontrés dans l'établissement.

• La protection des enfants scolarisés dans le respect de l'article 3 de la CIDE. Cette protection, pour le bien-être des enfants, devrait inclure celle de de leur famille.

• L'intégration des parents dans les écoles, spécialement les primo arrivants, les familles démantelées, et les parents ne connaissant pas les références culturelles de l'école.

• La reconnaissance de la richesse de l'interculturalité par le partage et la valorisation de la culture des élèves allophones et de leur langue maternelle.

• La création de plus de postes en Français Langue Etrangère (FLE).

• L'obligation scolaire avancée à 3 ans et le droit à la scolarisation dès 2 ans, pour les parents qui le souhaitent, car la maternelle est un outil majeur de socialisation et de prévention de l'échec scolaire. Cela nécessite : plus de postes, une attention particulière sur les besoins spécifiques des enfants de cet âge et le renforcement de pédagogies basées sur l'éveil, les jeux, le vivre-ensemble et les langages pour communiquer.

• L'instauration d'un véritable droit à la poursuite d'études.

• Le droit pour tous au niveau bac, en offrant la possibilité à chacun de reprendre ses études, quel que soit son âge.

EXIGER DE BONNES CONDITIONS D'APPRENTISSAGE

Pour la FCPE, de bonnes conditions sont indispensables pour permettre aux élèves de réussir, de se sentir en sécurité physique, affective et morale. L'établissement en tant que lieu de vie doit être un environnement sécurisant à tous les niveaux. Cela passe par une réflexion sur des moyens humains et matériels visant à améliorer les conditions de vie et d'apprentissage à l'école.

En ce sens, la FCPE réclame :
• Le respect de la dignité de l'enfant, dans ses besoins fondamentaux.

• L'accès à la restauration de qualité pour tous, sans discrimination.

• La réduction du poids des cartables.

• Un meilleur respect des rythmes des enfants sur la journée et la semaine.

• Une véritable politique de sensibilisation au respect de l'enfant et de sa santé : poids du cartable, sommeil, rythmes, sanitaires…

• L'intégration de la médecine scolaire et l'éducation à la santé dans la politique de santé publique nationale.

• La mise en place de visites médicales gratuites et obligatoires pour tous les élèves.

• Une médecine scolaire efficace et avec des moyens humains renforcés pour mieux prévenir et dépister les troubles des apprentissages.

• Des accueils différenciés selon les temps de la journée et les besoins des enfants, en structure de petite enfance et en école maternelle.

• Le développement d'actions visant à stimuler un climat scolaire propice à la réussite de tous, ce qui nécessite un partenariat avec les acteurs de l'école.

PRENDRE EN COMPTE LES BESOINS DES ÉLÈVES

La FCPE revendique une logique de compensation du handicap et non une logique comptable. Il faut prendre en compte les besoins des élèves et non ceux des adultes qui les encadrent.

En ce sens, la FCPE réclame :
• La garantie d'un accueil effectif des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires et le respect des préconisations de la MDPH. Il faut aussi la mise en place d'une pédagogie adaptée et inclusive et la mise à disposition de personnels qualifiés.

• La continuité du plan Autisme, ce qui inclut la mise en place d'une unité d'enseignement dans chaque académie.

• L'harmonisation nationale des pratiques des MDPH : il y a actuellement trop de disparités entre elles.

• Que chaque école dispose d'un enseignant référent formé aux adaptations pédagogiques pour les élèves à besoins éducatifs particuliers et la mise en place d'une commission ASH EBEP dans chaque établissement. Cette commission assurera le suivi de la mise en œuvre des dispositifs d'aménagement.

LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS

Pour la FCPE, instaurer la lutte contre les inégalités, c'est les résorber où il y en a, donner plus à ceux qui ont moins, renforcer la mixité. La lutte contre l'échec scolaire et contre les inégalités sont un enjeu majeur de la cohésion sociale nationale.

En ce sens, la FCPE réclame :
• Le financement de projets innovants développés dans l'éducation prioritaire.

• L'essaimage des pratiques de l'éducation prioritaire dans l'ensemble du système éducatif.

• Un renforcement de la formation des personnels éducatifs dans la connaissance des compétences psychosociales, les dynamiques de groupes d'enfants et d'adolescents.

• De rendre obligatoire dans les Espé la formation des enseignants aux questions de réussite éducative et des situations sociales des familles, ainsi qu'à la compréhension des enjeux de l'école inclusive.

• L'implantation systématique de classes accueillant les moins de 3 ans dans les quartiers d'éducation prioritaire et de la politique de la ville.

• Le développement des lycées polyvalents afin que tous les élèves apprennent ensemble. La mixité sociale et scolaire est facteur déterminant d'apprentissage, de vivre ensemble et d'émancipation. La mise en place d'un tronc commun sera facilitée par cette structuration des lieux d'enseignement.

• La mise en place d'une sectorisation assurant la continuité pédagogique entre les écoles primaires et le collège et garantissant la mixité des écoles et du collège.

• Au sein des établissements, garantir la mixité des groupes, que ce soit pour les classes, ou groupes réunis pour des enseignements spécifiques (accompagnement personnalisé, options…).

• La fin des "sur-dotations" des établissements élitistes. Il s'agit au contraire de renforcer les moyens des établissements qui développent des projets favorisant la réussite des élèves et la mixité.

DIVERSIFIER LES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES

Pour la FCPE, la pédagogie utilisée en classe est étroitement liée aux objectifs que l'on fixe à l'école. Pour cela, l'enseignant se doit de mettre en place des activités pédagogiques diversifiées et transversales entre les disciplines et des méthodes d'évaluation constructives.

En ce sens, la FCPE réclame :
• La baisse du nombre d'élèves par classe.

• La refonte du système d'évaluation dans l'intérêt de l'enfant.

• La généralisation des expérimentations des classes sans notes en primaire et au collège.

• La modularité des enseignements dans le secondaire.

• La création de temps-espaces dédiés pour les équipes éducatives afin de permettre le travail en équipe et la transversalité.

• La mise en place des espaces parents, en partenariat avec les fédérations de parents afin de permettre la coopération de tous.

• La révision des pratiques pédagogiques : sortir du dogme du 1 heure, 1 cours, 1 enseignant, 1 salle, décloisonner les disciplines, s'adapter aux besoins des élèves, inviter au débat contradictoire, favoriser l'expression orale, et développer le travail en projet entre pairs.

• Le remplacement systématique des enseignants dès le premier jour d'absence. A défaut, l'obligation pour l'Etat d'assurer le rattrapage des cours perdus lors de la même année et en veillant à ne pas surcharger l'emploi du temps des élèves.

• Le renforcement du travail en petits groupes, des EPI, de l'accompagnement personnalisé ainsi que les travaux pratiques afin de diversifier les manières d'enseigner et permettre aux élèves l'échange entre pairs.

FORMER POUR L'AVENIR

Les contenus et les parcours scolaires sont étroitement liés à ce que nous attendons de l'école et aux objectifs que nous lui assignons pour la société de demain. L'école doit former des citoyens autonomes, en capacité de prendre des initiatives aussi bien dans leur vie professionnelle que personnelle, et aptes à se former tout au long de leur vie. La responsabilité de la communauté éducative est de donner à chaque enfant et chaque jeune les outils nécessaires à sa réussite.

En ce sens, la FCPE réclame :
• La construction de la logique bac-3/bac+3 au sein des formations développées au lycée. Le projet d'un lycée modulaire participe à cet objectif. De manière transitoire, dans l'enseignement professionnel les formations doivent être repensées pour permettre aux élèves de poursuivre leurs études s'ils le souhaitent. Il faut aussi leur garantir l'accès aux filières qui leurs sont dédiées. Des conventions doivent être passées entre les établissements publics pour sécuriser les parcours élèves. Dans la voie technologique, des débouchés sont à prévoir systématiquement.

• L'accès aux stages pour tous les élèves.

• Le développement des passerelles entre les filières du lycée et entre les séries, pour faciliter les changements d'orientation souhaités par les élèves.

• Le développement de l'orientation choisie, ce qui suppose de renforcer l'éducation à l'orientation, de laisser les élèves choisir leur parcours et de réorganiser la scolarité au lycée.

• La revalorisation de la voie agricole publique.
• La valorisation des voies professionnelles avec la même reconnaissance sociale que pour les voies générales.

FÉDÉRATION DES CONSEILS DE PARENTS D'ÉLÈVES
108-110 avenue Ledru-Rollin 75544 Paris cedex 11
Tél. 01 43 57 16 16 - fcpe@fcpe.asso.fr

fcpe.asso.fr fcpe.nationale fcpe_nationale